

Le 1^{er} janvier 2020 dans la ligne de mire...

En sus des affaires courantes, les services centraux sont concentrés sur la nouvelle loi sur les Eglises nationales (LEgN), afin d'en assurer une mise en œuvre réussie.



 **Roland Stach**
chef du département
des Services centraux

Lors de mon entrée en fonction le 1^{er} janvier 2018, la transmission formelle du service n'a pu se faire. J'ai donc mis à profit les premières semaines pour me faire une idée sur les différentes tâches ainsi que sur les projets en cours et à venir. A cette fin, et pour me familiariser avec l'environnement de travail des collaboratrices et collaborateurs des Services centraux, j'ai mené avec chacune et chacun d'entre eux un entretien approfondi. Nous avons ensuite fait plus ample connaissance l'été dernier lors d'une rencontre d'équipe, à l'ermitage près de Soleure. Je remercie ici tous les collaborateurs, et plus particulièrement le responsable des Services centraux Roger Wyss, pour son ouverture et son soutien lors de mes débuts et jusqu'à ce jour.

Au niveau du service des finances, deux projets importants ont tenu le haut du pavé l'an dernier: l'introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2) et la révision totale du règlement sur la gestion financière de l'Eglise dans son ensemble. Ces deux projets ont aussi pour but de créer de bonnes conditions-cadre en vue de la reprise des rapports de travail du corps pastoral, ainsi que pour la justification des prestations d'intérêt général fournies par l'Eglise, devenue nécessaire. Le passage au MCH2 a aussi eu d'importantes répercussions sur l'élaboration du budget 2019: il a fallu rendre compatibles les comptes 2017 et le budget 2018 avec le nouveau plan comptable. En lien avec l'introduction du MCH2, le patrimoine financier existant a dû être réévalué. Cette réévaluation a conduit à un bénéfice de valorisation, qui s'est reflété sur le résultat général du compte de résultat dans le budget 2019. Cela ne doit toutefois pas cacher le fait que le financement de nos tâches

restera à l'avenir un grand défi. Nous lui accordons toute notre attention.

Le Conseil synodal a décidé de créer pour la mi-2019 son propre service du personnel, afin de faire face à la future gestion des quelque 600 rapports de travail qui lui incombera. Le Synode, lors de sa session d'été 2018, a entre autres accordé les points de poste nécessaires. Pour la gestion du corps pastoral proprement dite, nous avons pu obtenir le programme «Parepas», déjà utilisé par le canton de Berne et qui a fait ses preuves. Cela nous permettra de réaliser le transfert des données dans de bonnes conditions. Le but ultime reste inchangé: assurer à tous les égards un transfert sans accroc de la gestion du corps pastoral du canton de Berne vers Refbejus.

Certains collaborateurs occupant des postes-clés ont subi une surcharge de travail suite aux nombreuses tâches supplémentaires induites par la mise en œuvre de la loi sur les Eglises nationales, dans un cas précis à un niveau préoccupant. Nous espérons que la situation se détendra par la suite.

Le service Infrastructures s'est penché sur les questions de protection de l'environnement. Sous l'impulsion de ses collaboratrices et collaborateurs, il a élaboré un programme environnemental, qui doit permettre l'obtention du certificat de gestion environnementale de l'Eglise, «Coq Vert».

Je termine cette courte rétrospective 2018 en remerciant vivement les collaboratrices et collaborateurs des Services centraux. Motivés, ils ont rempli leurs tâches et franchi les obstacles liés à la mise en œuvre de la LEgN avec bravoure. ■